



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 10 mai 2022

### **PRÉSENCE DE SUBSTANCES PERFLUORÉS À PROXIMITÉ DE SITES INDUSTRIELS SITUÉS À PIERRE-BÉNITE**

Une réunion publique s'est tenue ce soir à la maison de l'environnement de Lyon au sujet de la présence de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (ou PFAS) aux alentours de plusieurs sites industriels se situant sur le territoire de la commune de Pierre-Bénite.

Les PFAS sont des produits chimiques synthétiques. Il en existe des milliers. Fabriquées depuis les années 1950, elles sont utilisées dans de nombreuses applications industrielles et produits de consommation courante pour leurs propriétés imperméabilisantes, ignifuges, anti-adhésives... On peut les retrouver par exemple dans les poêles, les mousses isolantes ou le fart à skis.

Les PFAS se dégradent très peu, il est donc possible d'en retrouver trace dans l'environnement. Comme beaucoup de substances chimiques, même simples, elles peuvent présenter un risque pour la santé, généralement dans le cas d'une exposition répétée et à long terme. Cependant, toutes les substances de la famille des PFAS ne présentent pas les mêmes risques. Certaines sont interdites et d'autres sont en cours d'interdiction au niveau européen. Ainsi, la stratégie européenne sur les produits chimiques prévoit de restreindre, via le règlement REACH et grâce au soutien français, les usages des PFAS aux seuls usages essentiels pour la société. Enfin, pour améliorer les connaissances et les compétences en évaluation des risques liés aux substances chimiques, le partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques (PARC) sera lancé dans les prochains jours, avec un budget de 400 millions d'euros et une mobilisation d'ampleur inédite.

Les services de l'Etat (DREAL) contrôlent régulièrement les sites d'Arkema et Daikin sur la plateforme industrielle de Pierre-Bénite, au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont les rejets de perfluorés sont l'objet de la réunion publique qui s'est tenue ce jour.

Le site d'Arkema, classé Seveso seuil haut (au titre des risques accidentels), a été inspecté 11

fois en 2020 et 12 fois en 2021. Les inspections ont porté sur une grande diversité de points de contrôle, relevant à la fois des risques accidentels (études de dangers...) et des risques chroniques (pollutions). Le site de Daikin (non Seveso, mais soumis au régime de l'autorisation) a lui été inspecté deux fois en 2020.

À ce jour, les rejets des trois perfluorés utilisés par les deux sites concernés ne sont pas réglementés. Toutefois, des contrôles récents concernant les PFAS ont été réalisés par la DREAL et des laboratoires agréés :

- un contrôle inopiné des points de rejets d'Arkema le 28 avril 2022, à la suite d'un autre contrôle le 23 mars 2022 ;
- un contrôle des eaux du Rhône et du canal usinier le 5 mai 2022 ;
- un contrôle des rejets de Daikin est programmé très prochainement.

Les services de l'État prennent très au sérieux les risques liés aux rejets des industriels qu'ils contrôlent, et n'ont de cesse de les faire diminuer. À ce titre, ils vont mettre en place très prochainement une surveillance approfondie des rejets de perfluorés. Sur la base de cette surveillance, dont les résultats pourront être comparés à ceux de l'étude présentée lors de la réunion publique de ce soir quand celle-ci sera transmise dans le détail à l'administration, l'inspection des installations classées se rendra auprès de chaque exploitant et s'attachera à encadrer les rejets des substances concernées. Les risques sanitaires liés aux concentrations de PFAS mesurées feront l'objet d'une attention particulière du Ministère de la Santé.

Enfin, les services du ministère de la Transition écologique, en lien avec les services du ministère des Solidarités et de la Santé et plus particulièrement l'ANSES, vont engager un travail plus général sur les pollutions liées aux PFAS, afin de préciser l'état des lieux, de mieux comprendre et combattre ces pollutions.

## Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Kamel AMEROUCHE  
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69